

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 03 AVRIL 2017

**SAMEDI 10 juin 2017**  
**La Plagne**

Organisée par la commune de La Plagne Tarentaise  
RDV à Plagne Centre - salle hors sacs à 8h30

**S'inscrire impérativement avant le mardi 06 juin 2017**

auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise  
par téléphone **au 04.79.09.71.52**  
ou par email à **com@laplagnetarentaise.fr**

Prévoir de bonnes chaussures et  
vêtements de pluie  
Gants et sacs seront fournis par la mairie.  
Covoiturage possible depuis Macot le matin.

**Déjeuner (barbecue) offert pour tous  
les participants à 13h -**



Journée de nettoyage de la station de la Plagne  
le 10 juin 2017.  
Pensez à vous inscrire.  
On compte sur vous !



**la Plagne Tarentaise**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept

Le 3 avril à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH,, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOEN Martine, 8e adjointe, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, BERARD Sylvie, GIROD-GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, LIZEROUX Marion, MARCHAND-MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISET René, MORIN Sébastien, OUGIER Pierre, OUGIER-SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés :

M. MEREL Patrice, 1er adjoint (pouvoir à ALLAMAND René), M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint (pouvoir à CHARRIÈRE Christiane)

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à GONTHIER Pierre), BRUN Séverine (pouvoir à BERARD Patricia), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à GROETZINGER Marie-Suzanne), conseillères municipales

MM. BORNAND Jérémy (pouvoir à ANXIONNAZ Didier), OLLINET Alain (pouvoir à RENAUD Daniel), conseillers municipaux

Absents :

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marie-Suzanne GROETZINGER est élue secrétaire de séance

## Administration générale

### **1. CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE LA PLAGNE TARENTOISE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT**

Fabienne ASTIER rappelle que la commune historique de Macot La Plagne avait signé une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État (gendarmerie). Cette convention précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Il convient donc de signer cette convention au nom de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire de La Plagne Tarentaise et messieurs les maires des communes déléguées à signer ladite convention. (votants : 44, pour : 44)

### **2. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Daniel Renaud informe les élus que la commune de La Plagne Tarentaise déplore une recrudescence d'actes de vandalisme, de cambriolages et de délinquance visant les biens publics et privés. Lors du conseil municipal du 06 février, les élus ont émis

le souhait de répondre fermement à ces actes de délinquance, en proposant des solutions concrètes permettant de garantir la tranquillité et la sécurité des citoyens de La Plagne Tarentaise.

La Gendarmerie Nationale propose d'adopter un dispositif consistant à associer les habitants de la commune à la protection de leur environnement par une « participation citoyenne ». Cette démarche permet de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des gendarmes et d'assurer une veille sécuritaire active sur l'ensemble du territoire.

Daniel RENAUD précise que ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie Nationale, mais à faciliter l'intervention des gendarmes. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention (hors cadre prévu par le code de procédure pénale).

Pour mettre en place ce dispositif, Daniel Renaud explique qu'un protocole va être signé entre l'État (le procureur de la République et le chef de la gendarmerie locale) et la commune de La Plagne Tarentaise.

Ensuite, une information aux citoyens sera diffusée via une réunion publique, par affichage et autres supports écrits.

Véronique GENSAC demande si la commune a connaissance du taux de recrudescence de cambriolages. Anthony FAVRE indique qu'une réunion a eu lieu entre le major de la gendarmerie d'Aime, la police municipale, Fabienne ASTIER, la directrice générale des services et lui-même.

A priori, en terme de chiffres, il n'y a eu aucune augmentation du nombre de cambriolages sur le canton. En revanche, la gendarmerie fait remarquer un changement de comportement de la part des malfaiteurs, qui vont à la recherche de renseignements dans le village en évitant d'éveiller les soupçons des riverains. C'est en partie pour cela, qu'il a été décidé de mettre en place ce dispositif de participation citoyenne afin d'inciter les administrés à plus de vigilance.

Monsieur le maire propose de nommer Alain Ollinet pour piloter ce dispositif. Il propose également qu'un référent soit nommé par commune déléguée.

Le conseil municipal décide de mettre en place le dispositif de participation citoyenne et charge Alain Ollinet de lancer la procédure afin de mettre en place et suivre ce dispositif. (Votants : 44, pour : 44)

### **3. CONVENTION PIDA ROUTES DÉPARTEMENTALES 221 ET 224**

Monsieur le maire explique que le déclenchement préventif d'avalanches fait l'objet d'un plan d'intervention applicable aux RD 221 et RD 224 sur la commune historique de Macot-La Plagne.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette convention conclue entre le département et la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la convention présentée qu'il convient de régulariser. (Votants : 44, pour : 44)

### **4. DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DES RÉGIES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Suite à la création de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, monsieur le maire rappelle qu'une régie eau et assainissement a été créée et qu'un directeur a été nommé.

Suite à la démission de ce directeur, il convient de nommer Philippe MARTIN, directeur général des services adjoint en charge de l'urbanisme et des services techniques, en lieu et place de l'ancien directeur.

Suite à l'interrogation de Joël OUGIER SIMONIN, monsieur le maire explique que l'ancien directeur est actuellement au service Marchés Publics et subventions et ne travaille donc plus pour la régie eau et assainissement. Il continue néanmoins à faire bénéficier le service de son expérience en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal décide de nommer monsieur Philippe MARTIN au poste de directeur de la régie Eau et Assainissement à compter du 04 avril 2017. (Votants : 44, pour : 44)

### **5. CONVENTION DE SUIVI MÉDICAL ENTRE LE DOCTEUR RODRIGUEZ (MÉDECIN RÉFÉRENT) ET LA COMMUNE**

Christiane CHARRIÈRE explique que la réglementation des établissements et services d'accueil pour les jeunes enfants, prévoit que ceux-ci s'assurent par voie conventionnelle du concours régulier d'un mé-

decin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou à défaut, d'un médecin généraliste possédant des compétences particulières en pédiatrie. La structure multi accueil municipale «Les P'tits Bonnets », gérée par la commune de La Plagne Tarentaise, ainsi que la directrice, s'assurent du concours régulier du Docteur Nicolas RODRIGUEZ, en qualité de médecin référent. Ainsi, il convient de renouveler la convention de suivi médical avec le Dr RODRIGUEZ pour une période de 3 ans.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de suivi médical avec le Dr Rodriguez telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 44, pour : 44)

## **Finances**

### **6. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2017 ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

Patricia BÉRARD informe les élus que la commission des finances réunie le 20 mars 2017 a étudié les 87 dossiers de demandes de subventions parvenues en mairie, et a décidé d'attribuer les subventions dont la liste et le montant sont détaillés dans la délibération proposée.

Le montant total des aides sollicitées et approuvées s'élève à 386 465,00 €, sachant que les crédits budgétaires ouverts pour La Plagne Tarentaise s'élèvent à 407 000,00 €.

Les associations suivantes, subventionnées à plus de 23 000 € font chacune l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens, dont les projets sont joints à la délibération : Club des Sports de Montchavin (CSM), Club de Bobsleigh Luge et Skeleton (CBLS), Club des sports de La Plagne (CSP), Football Club Haute Tarentaise (FCHT), La Plagne Eaux Vives (PEV).

Le conseil municipal approuve les subventions aux associations pour 2017 pour un total de 386 465 euros, autorise le maire à signer les conventions d'objectifs avec le club des sports de La Plagne, l'association La Plagne Eaux Vives, le Club de bobsleigh, Luge et Skeleton, le Football club de Haute Tarentaise, et autorise le maire de la commune déléguée de Bellentre à signer la convention d'objectifs avec le club des sports de Montchavin La Plagne. (Votants : 44, Pour : 44)

### **7. TRANSFERT D'UNE PARTIE D'UN EMPRUNT DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Anthony FAVRE explique que lors de la construction de l'espace Paradisio et de la STEP des granges (station d'épuration), la commune historique de Bellentre avait souscrit en 2011 un emprunt afin de financer ces deux équipements.

L'emprunt (de 3 M €) était réparti pour moitié au financement de la STEP (station d'épuration de la commune déléguée de Bellentre) et pour l'autre moitié pour le financement de l'espace Paradisio, espace aquatique de Montchavin La Plagne.

Suite au passage en commune nouvelle au 1er janvier 2016, et au changement de strate démographique, la partie d'emprunt dédiée au financement de la STEP doit faire l'objet d'un retraitement, afin de pouvoir être affectée au budget annexe Assainissement, dédié à cette dépense.

L'emprunt global de 3 M€ a donc été réaménagé, et scindé en deux emprunts de 1 240 000 euros chacun (capital restant dû) affectés comme suit :

- 1 240 000 euros au budget général (annuité maintenue dans les crédits prévus au BP 2017)

- 1 240 000 euros au budget annexe assainissement (financement d'une station d'épuration) – crédits à ouvrir au budget annexe ;

Il est donc proposé d'approuver le transfert de la partie d'emprunt concernant la station d'épuration au budget assainissement. Anthony Favre ajoute que les IRA (indemnités de remboursement anticipé) concernant l'emprunt initial resteront dans le budget général.

Anthony FAVRE indique également que cet emprunt a été renégocié et que la commune fait ainsi une économie de 446 417 euros.

Le conseil municipal approuve le transfert de l'emprunt dédié au financement de la STEP du budget principal au budget assainissement. (Votants : 44, pour : 44)

## **8. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL ET DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Concernant le transfert d'une partie de l'emprunt dédié au financement de la STEP du budget principal au budget annexe Assainissement, le conseil municipal approuve les modifications et inscriptions budgétaires pour le budget général et pour le budget annexe assainissement.

(Votants : 44, pour : 44)

## **9. DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR**

Monsieur le maire propose au conseil municipal le versement d'une indemnité de conseil à la trésorière principale d'Aime pour ses fonctions de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable auprès de la commune.

Monsieur le maire ajoute que le versement de cette indemnité est facultative et qu'elle est calculée en fonction de la moyenne des dépenses à laquelle s'applique un taux par tranche de dépenses. Le taux peut être modulé en fonction du niveau de conseil. Pour l'exercice 2016, le montant s'élève à 2439.89€ net, avec un taux proposé à 100%.

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil d'un montant de 2439.89€ net au receveur de la trésorerie d'Aime au taux maximum de 100%. (Votants : 44, pour : 44)

## **10. PROGRAMME 2017 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE DE LA PLAGNE TARENTOISE (COMMUNE HISTORIQUE DE MACOT LA PLAGNE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL**

Pierre OUGIER fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale de Macot, parcelles 04, 07 & 09 et proposés par

les services de l'ONF pour l'année 2017. La nature des travaux est la suivante : intervention sylvicole après coupe. (Le montant estimatif des travaux est de : 23 126,00 euros HT).

Pierre OUGIER propose de solliciter une aide financière auprès du conseil régional à hauteur de 30%.

Le conseil municipal décide de solliciter auprès du conseil régional l'aide financière la plus élevée possible. (Votants : 44, pour : 44)

## **11. PROGRAMME 2017 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE DE LA PLAGNE TARENTOISE (COMMUNE HISTORIQUE DE BELLENTRE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL**

Roland RICHERMOZ fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale de Belleentre, parcelle 23, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2017.

La nature des travaux est la suivante : Travaux sylvicoles en futaie irrégulière sur la parcelle 23 suite à l'exploitation de 2016. Cette parcelle a un gros potentiel de production, il est donc nécessaire de réaliser de la sélection dans la régénération au profit des arbres les plus conformes aux objectifs de production.

Roland RICHERMOZ indique que le montant estimatif des travaux est de 8 730 euros HT et que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30% par le conseil général.

Le conseil municipal décide de solliciter auprès du conseil général l'aide financière la plus élevée possible. (Votants : 44, pour : 44)

## **12. INTÉGRATION AUX FUTURES CONSULTATIONS LANCÉES PAR LE SDES DES POINTS DE LIVRAISON DONT LA PUISSANCE SOUSCRITE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36kVA**

Monsieur le maire rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise est adhérente au groupement de commandes pour la fourniture coordonnée d'électricité par le Syndicat Département d'Énergie de la Savoie (SDES), pour les sites dont la consommation est strictement supérieure à 36kva.

Aujourd'hui le SDES nous propose d'élargir la gamme des tarifs permettant ainsi d'intégrer l'ensemble de nos abonnements y compris les bleus (puissance souscrite inférieure à 36 kVA), ce qui représente la majorité des dépenses supportées par la commune de La Plagne Tarentaise. La commune possède 192 sites dits « tarif bleu » pour un montant de dépense annuelle de l'ordre de 250 000 € TTC.

Ce nouveau groupement de commande permettra de négocier au plus juste le coût de l'énergie électrique et des services associés à la fourniture d'énergie.

Anthony FAVRE fait remarquer que la station d'épuration des Granges réalise une économie de 14 à 20% sur les factures d'électricité grâce à ces contrats.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de La Plagne Tarentaise au groupement de commande du SDES pour la fourniture d'énergie. (Votants : 44, pour : 44)

# Travaux

## 13. CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ECHM ET L'UNION DES SYNDICATS DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE (USCPPC) POUR LE DÉVOIEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR DE PLAGNE CENTRE - PLACE PERRIÈRE

René ALLAMAND rappelle aux membres du conseil municipal le nombre important de réseaux qui jalonnent l'espace souterrain de l'assiette du projet de requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre (chaleur, eau potable, assainissement, électricité, télécom, éclairage public, fibre optique). Compte tenu d'un planning extrêmement tendu, le démarrage des travaux se fera dès la fermeture de la station.

Il ajoute qu'il convient dès à présent, de prévoir le dévoiement du réseau de chaleur, propriété de l'Union des syndicats des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC).

Ces travaux débuteront fin Avril pour se finir le 12 Mai 2017, le montant estimé est de 62 500,00 € HT. (75 000 € TTC). René ALLAMAND présente ainsi la convention à passer avec l'ECHM et l'USCCPC.

Le conseil municipal approuve la convention tripartite avec l'ECHM et l'USCPPC pour le dévoiement du réseau chaleur, de Plagne Centre. (Votants : 44, pour : 44)

## 14. CONVENTION AVEC LE SIGP POUR LE DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A PLAGNE CENTRE - PLACE PERRIÈRE

Dans le cadre de la requalification de la place Perrière, René ALLAMAND explique qu'il convient également de passer une convention avec le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne pour le dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif situés dans l'emprise des travaux, propriété du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (Sigp). Ces travaux débuteront fin avril pour se finir le 30 Juin 2017, le montant estimé sera de 244 055,00 € HT (292 866 € TTC).

Le conseil municipal approuve la convention avec Le SIGP pour le dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement. (Votants : 44, pour : 44)

## 15. REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE LA STATION DE PLAGNE CENTRE. ATTRIBUTION DES LOTS 1 À 3

Monsieur le maire informe l'assemblée de la décision de la commission d'appel d'offres du 24/03/2017 concernant le marché « requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre ».

Lot 1 : Terrassements-Réseaux humides- Réseaux secs. Montant de l'estimation : 1 090 113,50 € HT - attribué aux entreprises Martoia / Basso / Mauro pour un montant de 1 099 555,00 € HT.

Lot 2 : Voiries. Montant de l'estimation : 908 237,00 € HT (Tranche ferme + optionnelle) attribué à l'entreprise Eiffage pour un montant de 788 479,00 € HT.

Lot 3 : Aménagements paysagers de surfaces et espaces verts. Montant de l'estimation : 643 057,50 € HT (Tranche ferme + tranche optionnelle) - attribué

aux entreprises EVD / Euroc (sous-traitant) pour un montant de 658 380,95 € HT.

Joël OUGIER SIMONIN fait part de ses inquiétudes par rapport à un éventuel surcoût des travaux. Il lui semblait que ces travaux devaient se réaliser en 2 temps :  
- 1ère année : terrassement/dévoisement de la voirie  
- 2ème année : bâtiment.

Or, apparemment, le planning a été modifié et le bâtiment va être aussi réalisé cette année. Au vu du planning serré, il lui semble que cela va entraîner un surcoût pour les entreprises. De plus, les travaux d'automne en station sont compliqués, il craint que la mise hors d'eau/hors d'air du bâtiment au mois de novembre soit un peu compromise.

Monsieur le maire répond qu'il a toujours été prévu, dès le départ, que les travaux de la première tranche iraient jusqu'à la mise hors d'eau/hors d'air du bâtiment et les estimations du montant des travaux ont donc été calculées selon ce cahier des charges. Monsieur le maire rappelle que si les montants proposés par les entreprises ne conviennent pas car trop élevés par rapport à l'estimation, la commission d'appel d'offres peut déclarer le lot infructueux.

Joël OUGIER SIMONIN souhaite s'abstenir sur ce point car il regrette la manière dont va se dérouler cet aménagement, car cela va aggraver la problématique du stationnement sur Plagne Centre.

Le conseil municipal approuve l'attribution des offres des lots 1 à 3 du marché de requalification de l'entrée de Plagne Centre. (Votants : 44, pour : 42, abstention : 1, Joël OUGIER SIMONIN, contre : 1, Richard BROCHE)

## 16. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE POUR LE DÉPLACEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 221 ENTRE LE PR 15+410 ET LE PR 15+740 DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de requalification de la place perrière nécessitera le déplacement vers le Nord de la voirie départementale entre le giratoire de la salle Omnisports et le giratoire (création) en aval du bâtiment Aconcagua. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale car la demande de dévoiement est à l'initiative de la commune. Monsieur le maire précise que le futur bâtiment accueillant l'office du tourisme et la gare routière est prévu à l'emplacement actuel de la RD 221 d'où la nécessité de la déplacer. Cette convention est nécessaire en raison des modifications apportées à cette voirie départementale, voirie dont le gestionnaire est le département de la Savoie.

Monsieur le maire présente la convention au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve la convention avec le conseil départemental de la Savoie pour le dévoiement de cette voirie. (Votants : 44, pour : 44)

## Ressources humaines

### 17. CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) RELATIVE À L'ENCADREMENT DES JEUNES PENDANT L'ÉTÉ 2017

Considérant la nécessité de recruter du personnel pour l'entretien des forêts chaque été, et de désigner l'ONF pour l'encadrement de ces chantiers d'été, Pierre OUGIER expose qu'il y a lieu de signer une convention avec l'ONF pour l'encadrement de ces jeunes, employés par la commune. Cette convention est valable pour la période du 10 juillet 2017 au 1er septembre 2017.

Le conseil municipal approuve la convention avec l'ONF pour l'encadrement de personnel durant la période estivale 2017. (Votants : 44, pour : 44)

### 18. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS - ÉTÉ 2017

Considérant la nécessité de recruter, chaque été, des agents saisonniers au sein de la mairie mis à disposition de l'ONF dans le cadre des « jobs d'été », Pierre Gonthier propose, pour la période du 10 juillet au 1er septembre 2017, la création de 8 postes d'adjoints techniques saisonniers à raison de 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août (temps de travail : 35 H) mis à disposition de l'Office National des Forêts (ONF).

Le conseil municipal décide de la création des postes énumérés ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 44, pour : 44)

### 19. FIXATION DES INDEMNITÉS

Pierre GONTHIER demande au conseil municipal de prendre en compte la note d'information de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) du 15 mars 2017 qui précise les nouveaux barèmes indemnitaires pour les indemnités des élus :

- de la majoration de la valeur du point d'indice (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017) et
- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (IB 1022 à compter du 1er janvier 2017).

Le conseil municipal prend acte de la modification de l'indice brut des indemnités des élus. (Votants : 44, pour : 44)

### 20. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Considérant la nécessité de recruter un agent saisonnier pour les services de la structure multi accueil crèche/halte-garderie les p'tits Bonnets de Plagne Centre, Christiane CHARRIÈRE propose la création du poste suivant :

- 1 Auxiliaire de puériculture ou Éducateur de Jeunes Enfants ou infirmière ou adjoint d'animation pour la période du 1er juin au 7 juillet 2017 inclus – 32 heures.

Le conseil municipal approuve la création du poste ci-dessous dans les conditions énoncées. (Votants : 44, pour : 44)

## Urbanisme

### 21. CESSIION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ LA CASCADE

René ALLAMAND rappelle qu'un promoteur privé sollicite la collectivité afin de réaliser un projet immobilier à l'entrée de Plagne Centre. Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient aujourd'hui d'autoriser la cession du foncier nécessaire, au prix de 1 000 000 euros HT.

Richard BROCHE demande si ce dossier relève d'un marché de travaux. Monsieur le maire indique que ce projet est réalisé par un privé. Une surface de locaux a été proposée à la vente au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) ; les locaux seraient dédiés à l'accueil de la brigade de gendarmerie basée en renfort pour la saison hivernale. Il est rappelé que le maintien de cette brigade est lié à la réalisation de nouveaux locaux en lieu et place du chalet actuel trop vétuste et qui ne répond plus aux normes de sécurité et d'accueil.

Cette vente de surfaces prendrait la forme d'une VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Joël OUGIER SIMONIN indique que le contenu de cette délibération ne lui convient pas, et que les éléments chiffrés ainsi que le montage juridique ne sont pas suffisamment claires pour lui.

Monsieur le maire précise que ces éléments seront communiqués ultérieurement, le dossier est en cours de finalisation. Aujourd'hui, la commune délibère sur une cession foncière pour un montant de 1 000 000 d'euros HT.

Le conseil municipal accepte la cession au groupe La Cascade des parcelles Section N n° 1946p, 1881p, 1836p, 1791p, 1952p pour un montant total de 1 000 000 d'euros HT. (Votants : 44, pour : 41, contre : 2 Joël Ougier Simonin et Richard Broche, abstention : 1 Corine Michelas)

### 22. ACQUISITION DE PARCELLES — LIEUDIT LE VILLARD (BELLENTRE)

Dans le cadre du projet de sécurisation du transport scolaire sur les hameaux de la Grange et du Villard (commune déléguée de Bellentre), Didier ANXIONNAZ explique que la commune souhaite aménager une aire de stationnement le long de la Route Départementale n° 86. La collectivité envisage également la mise en place de conteneurs semi-enterrés.

Les parcelles concernées sont cadastrées : section 0B n° 2414, 2416, 2421 et 299, impactées en partie par les emplacements réservés n°7 et 8 et en zone N et An au PLU, situées au lieudit « Champ Fattet » hameau Le Villard sur la Commune déléguée de Bellentre et d'une contenance de 923 m<sup>2</sup> jouxtant les parcelles du Département.

Aussi, la commune envisage d'acquérir ces biens afin d'une part de sécuriser les manœuvres des cars scolaires et d'autre part d'améliorer la collecte des déchets.

Le conseil municipal décide d'acheter les parcelles cadastrées section 0B n°2414, 2416, 2421 et 299, d'une contenance totale de 923 m<sup>2</sup> au lieudit LE VILLARD (commune déléguée de Bellentre) au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup> afin de créer une aire de retournement dans le cadre de la sécurisation du transport scolaire et la mise en place de conteneurs semi-enterrés. (Votants : 44, pour : 44)

### **23. DEMANDE D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DUP : FUTUR LOTISSEMENT DE BONCONSEIL (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE)**

Afin de répondre à une forte demande de ses habitants et de permettre la construction d'habitations individuelles, Roger Poussin explique que la commune historique de Belleentre s'était engagée à réaliser un lotissement au hameau de Bonconseil, puis à céder les lots viabilisés.

Il rappelle que le Plan Local d'Urbanisme prévoit une opération d'aménagement d'ensemble : il s'agit d'une opération mixte avec habitat en accession à la propriété et en location. Le projet devra comprendre à la fois la réalisation de logements individuels groupés, ainsi que des logements collectifs dont un minimum de 20% à vocation sociale (locatif et/ou accession sociale).

Eu égard au caractère d'utilité publique du projet et le nombre important de propriétaires dont certains dépendent d'indivisions compliquées, Roger Poussin propose d'obtenir la maîtrise foncière des terrains nécessaires à sa réalisation, de solliciter auprès du Sous-Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) conjointement à une enquête parcellaire engagée à l'encontre des propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération et qui n'auraient pas accepté un accord amiable, dépendants de succession non réglée ou étant inconnus.

Roger Poussin précise qu'il sera prioritairement présenté à chaque propriétaire, en parallèle au montage du dossier préalable à la DUP, une proposition financière afin d'obtenir un accord amiable. Cette phase amiable sera privilégiée et se poursuivra tout au long de la procédure.

Roger Poussin explique que la constitution du dossier d'enquête préalable à la DUP permettra de pallier toutes difficultés rencontrées pour conclure des accords amiables (refus catégorique de vendre, propriétaires inconnus ou successions non réglées,...)

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un lotissement au hameau de Bonconseil et décide de procéder à l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit à l'amiable, voies privilégiées, soit par voie d'expropriation, dans un cas extrême. Le conseil municipal sollicite également auprès du Sous-Préfet d'engager l'ouverture d'une Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet de création d'un lotissement au hameau de Bonconseil conjointement à une Enquête Parcellaire engagée à l'encontre de tous les propriétaires des parcelles de terrains à acquérir. (Votants : 44, pour : 44)

### **24. DEMANDE D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DUP : STATION D'ÉPURATION DE BONCONSEIL (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE)**

Afin de permettre la réalisation du lotissement communal à Bonconseil, Roger Poussin explique qu'il est nécessaire de réaliser le raccordement au réseau d'assainissement et plus particulièrement à une station d'épuration.

Le projet du lotissement au hameau de Bonconseil s'appuiera donc sur la construction d'une station d'épuration qui doit être réalisée dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement de l'ensemble

du hameau de Bonconseil. Tout comme les lots devant accueillir les logements, l'emprise de ce projet s'exerce sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés qu'il sera nécessaire d'acquérir dans le cadre de ce projet.

La procédure proposée est donc la même, à savoir qu'il sera également prioritairement présenté à chaque propriétaire, en parallèle au montage du dossier préalable à la DUP, une proposition financière afin d'obtenir un accord amiable.

Le conseil municipal approuve le projet de création d'une station d'épuration au hameau de Bonconseil et décide de procéder à l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit à l'amiable, voies privilégiées, soit par voie d'expropriation, dans un cas extrême. Le conseil municipal sollicite également auprès du Sous-Préfet d'engager l'ouverture d'une Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet de création d'une station d'épuration au hameau de Bonconseil conjointement à une Enquête Parcellaire engagée à l'encontre de tous les propriétaires des parcelles de terrains à acquérir. (Votants : 44, pour : 44)

### **25. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES CONVENTIONS POUR LE TÉLÉSKI DE PLAN BOIS**

René ALLAMAND rappelle que la Société d'Aménagement de La Plagne va réaliser un téléski à Plan Bois dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement. Après avoir obtenu l'accord des propriétaires des terrains nécessaires à son implantation, il convient d'autoriser le maire à signer les conventions avec lesdits propriétaires.

Les conventions tripartites (Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne/commune/propriétaires) sont donc proposées au conseil municipal afin d'être entérinées et de permettre ainsi la réalisation de ces travaux par la société d'aménagement de la Plagne. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions à passer avec le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne et les propriétaires pour la réalisation d'un téléski à Plan Bois. (Votants : 44, pour : 44)

### **26. AUTORISATION AU MAIRE À DÉPOSER LES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE**

Daniel RENAUD explique que la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a modifié le régime des demandes de permis de construire en vue de l'édification, la transformation ou la démolition des bâtiments municipaux.

Afin de simplifier et accélérer la procédure, il est désormais possible d'étendre les possibilités de délégation du conseil municipal au maire afin qu'il soit compétent pour déposer les demandes d'autorisation de ce type. Il convient donc d'autoriser le maire à procéder aux dépôts des demandes de permis de construire déposés au nom de la commune.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder aux dépôts des demandes de permis déposés au nom de la commune afin de simplifier et accélérer la procédure. (Votants : 44, pour : 44)

## **27. AUTORISATION À LA SARL LES OUVERTES À DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande du représentant de la SARL Les Ouvertes de pouvoir réaliser l'extension de son restaurant situé sur un terrain communal aux Ouvertes.

Il rappelle que le bâtiment déjà existant fait l'objet d'un bail à construction avec la commune, avec des parcelles dédiées.

Il propose ainsi d'autoriser la SARL Les OUVERTES à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées 150 section M n° 2788-2786-2790-2791-2792-1938-1939-1940.

Le conseil municipal autorise la SARL Les OUVERTES à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales citées ci-dessus. (Votants : 44, pour : 44)

## **Questions diverses**

### **ELECTION**

La directrice générale adjointe des services rappelle les modalités réglementaires et les obligations des élus lors de la tenue d'un bureau de vote.

Monsieur le maire remercie les conseillers municipaux de leur compréhension et leur demande de bien veiller à être présents lors de chacun des créneaux choisis. En cas d'impossibilité d'assurer leur permanence choisi, monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire un remplaçant (élu ou administré) et de communiquer le plus rapidement possible le nom de ladite personne.

La directrice générale adjointe des services rappelle également l'obligation de présenter une pièce d'identité pour voter car La Plagne Tarentaise est une commune de plus de 1000 habitants. Faute de

présentation d'une pièce d'identité, les élus doivent refuser le vote. Cela peut-être un motif d'annulation des élections.

### **ANNUAIRE PCS**

La directrice générale des services rappelle aux élus qu'ils doivent pouvoir accéder à certains documents du Plan Communal de Sauvegarde dans le cadre de leurs astreintes d'élus.

La version papier étant difficile à tenir à jour en permanence, elle informe les élus qu'un espace sur intranet a été créé pour leur faciliter l'accès aux documents du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire informe de la prochaine date de réunion du conseil municipal : le jeudi 11 mai à 19h00.

### **PRÉSIDENTE FRANCE MONTAGNES**

Anthony FAVRE tient à féliciter Jean-Luc BOCH, maire de la Plagne Tarentaise pour ses nouvelles fonctions de président au sein de la structure France Montagnes. Monsieur le maire rappelle l'importance pour la station d'être présent à L'Association Nationale des Maires de stations de Montagne (ANMSM) et à France Montagnes. L'ANMSM et les syndicats Domaines skiables de France et Ecole du Ski Français sont à l'initiative de la création de France-Montagnes, organisme de promotion de la montagne française, dont elle est le premier contributeur financier.

Chaque station adhérente à l'ANMSM bénéficie de toutes les actions mises en œuvre par France-Montagnes, dans le cadre des campagnes de promotion de la montagne et de la communication presse écrite et audio-visuelle qui y est associée.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h00

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

## CONSEIL COMMUNAL MARDI 28 FÉVRIER 2017

**Présents :** Jean Luc BOCH, Patrice MEREL, Christiane CHARRIERE, Gérard MONTILLET, René ALLAMAND, Fabienne ASTIER, Evelyne FAGGIANELLI, Pierre OUGIER, Patricia BÉRARD, Stefan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN,

**Excusés :** Richard BROCHE, Séverine BRUN, Laurent ASTIER, Raphaël OUGIER, Sylvie BÉRARD, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, Corine MICHELAS.

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour du conseil municipal du 06 mars où seront débattues 74 délibérations donc 30 pour le budget et 53 au global pour les finances. Il propose de désigner les rapporteurs.

Les délibérations concernant les comptes administratifs, les comptes de gestion, les affectations des restes à réaliser ainsi que les propositions des budgets 2017 n'appellent aucune remarque particulière. Monsieur le maire précise notamment que les demandes de subventions sont préparées par le service compétent et que ces demandes sont établies au titre de prévision.

Délibérations «administration générale» : le contentieux relatif à l'école maternelle de Macot chef-lieu concerne la condamnation des sociétés intervenues lors de la construction de cette école à l'indemniser des vices de nature décennale affectant l'ouvrage. Il convient de prendre une délibération afin de préciser que la commune de La Plagne Tarentaise entend poursuivre ce contentieux initialement engagé par la commune de Macot La Plagne, aux fins de récupérer les indemnités à percevoir.

Délibérations «ressources humaines» : Des postes de saisonniers devaient être créés comme tous les ans afin de faire face au surcroît d'activité durant les saisons d'hiver et d'été. Il s'avère que la réglementation ne permet plus à un agent saisonnier de travailler plus de 6 mois sur une période de 12 mois, or les besoins se font sentir tant l'hiver que l'été mais également en intersaison. Il sera donc proposé afin de répondre à la législation de conclure des contrats à durée déterminée (CDD) maximum de 12 mois.

Délibérations «urbanisme» : ces dernières concernent entre autres le hameau des moutons, les locaux de la gendarmerie (démontage de l'ancien chalet), le parking de la Cordillère en anticipation du projet Eiger (168 places couvertes et 50 places en aérien).

## POINT ARNICA

Une visite du bâtiment a été organisée en présence de Gérard MONTILLET et Patrice MEREL. La carcasse est saine mais un réaménagement est à prévoir de manière totale à l'intérieur. Suite à un appel à projet, une seule candidature a été déposée. Le candidat a été reçu pour la présentation d'un avant-projet. Il propose un restaurant haut de gamme et plutôt spécifique avec un chef venant de Lyon. Le restaurant serait également ouvert aux personnes extérieures. Une douzaine d'appartements (70 lits chauds) seraient proposés à la location. 21 places

de parking aérien sont prévues.

Le coût des travaux est estimé de 1,7 à 1,8 millions d'euros.

Prix net vendeur proposé : 750 000 euros.

Cet avant-projet fera l'objet d'une présentation détaillée.

Le conseil communal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité des membres présents.

## TENNIS

René ALLAMAND souhaite évoquer le point relatif aux tennis. Le forfait saison pour les membres du club et disponible uniquement via le club, est proposé pour un montant de 60 euros. Le club reversera 30 euros à la collectivité pour les habitants de La Plagne Tarentaise.

## COMPTE RENDU SIGP, OFFICE DU TOURISME ET COVA

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

- Hélistation : les autorisations administratives sont toutes validées. Les appels d'offres vont être lancés. 4 000 m<sup>3</sup> de déblais sont nécessaires. Sont prévues une plateforme pour la pose et une pour le stationnement. L'éclairage, avec un éclairage de secours sont obligatoires pour la pose de nuit des appareils. le coût prévisionnel est de 85 000 euros.

Le positionnement actuel est la mise en place des fourreaux lors de la 1ère tranche des travaux. La 1ère année pourrait être envisagée sans éclairage. Stefan KOUMANOV attire quand même l'attention sur le fait que les personnes transportées, qui pourraient venir à la piste de bob, le seront sur des horaires en nocturne.

- le dossier de classement se poursuit. Suite à un retour des services de la préfecture, le dossier leur a été retransmis, et un accusé réception est parvenu au SIGP en précisant que le dossier était maintenant transmis au Préfet de Région.

- Remontée mécanique : Un variateur défectueux a été signalé à la télécabine de la Grande Rochette, entraînant de grosses difficultés dimanche 26 février. Une cabine sur trois uniquement fonctionnait. De très bons taux de passages à l'Arpette et au Vanoise Express ont été comptabilisés.

- L'audit de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) est toujours en cours. Après un premier questionnaire et une visite sur site, la CRC a fait parvenir un second questionnaire au SIGP. Ce contrôle génère beaucoup de travail.

## OFFICE DU TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE (OTGP)

- Stefan KOUMANOV précise que les taux de remplissage sont satisfaisants. France Montagnes lance une action ciblée vers la clientèle britannique.
- L'axe commercialisation est en pleine dynamique. Une base de données conjointe à l'Office du Tourisme, la Société d'aménagement de La Plagne, et les écoles de ski est prévue mais chacun conservera les informations de ses clients. L'objectif est de proposer aux clients des offres en adéquation avec ses besoins.
- Du 15 au 20 mars, les championnats du monde de Télé mark sont organisés à Montchavin La Plagne. Se pose la question des sites les plus bas en terme d'enneigement.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME (COVA)

- Mouvement de personnel : Nicolas Ract part à la commune d'Aime La Plagne. Il ne sera pas remplacé.
- La juriste travaille sur des dossiers transversaux pour certaines communes de l'intercommunalité.
- Christiane CHARRIÈRE demande où en est le dossier de l'épicerie sociale. Monsieur le maire répond que ce dossier n'a pas évolué pour le moment.

## CONSEIL COMMUNAL MARDI 28 MARS 2017

**Présents :** Jean Luc BOCH, Patrice MEREL, Christiane CHARRIÈRE, René ALLAMAND, Fabienne ASTIER, Evelyne FAGGIANELLI, Richard BROCHE, Pierre OUGIER. Sylvie BÉRARD, Marion LIZE-ROUX - Myriam MONTMAYEUR, Corine MICHELAS, Patricia BÉRARD,  
**Excusés :** Gérard MONTILLET, Séverine BRUN - Stefan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN, Laurent ASTIER, Raphaël OUGIER.

## PRÉSENTATION PAR RÉCRÉA DE LA GESTION DE LA PISCINE DE BELLECOTE

Les représentants de Récréa rappellent qu'ils gèrent les équipements de la commune (Montchavin, Bellecote) et de communes proches (Courchevel).

Les deux délégations de service public (DSP) de La Plagne Tarentaise se terminent en 2023.

La politique de la société est basée sur la culture de la satisfaction clientèle, dans des espaces aquatiques plutôt ludiques, mais également aqua bike, fitness et sport.

Redevances copropriétaires : la participation des copropriétaires de Bellecote est en forte baisse. En effet ces derniers aujourd'hui se désengagent (25 % ne veulent plus payer) notamment les copropriétés suivantes : St Jacques multi et Résidence 3000. Recettes Bellecote 148 750 euros, 345 403 euros de redevances des copropriétés (dont 81 525 euros Impayés).

Présentation du projet estival : concernant l'aménagement des abords extérieurs de la piscine de Bellecote, Récréa souhaite que cette animation puisse être renouvelée et développée avec des équipements ludiques pour les familles (ventregliss', transats, etc..).

## QUESTIONS DIVERSES

Fabienne ASTIER souhaite connaître les animations proposées par la Sarl Le Bonnet conformément à la convention signée avec la commune. Monsieur le maire indique qu'un courrier a été envoyé à la SARL le Bonnet afin de faire le bilan des animations proposées depuis l'ouverture de l'établissement. Les élus souhaitent reprendre le détail de ces animations afin de refaire un bilan avec les signataires de la convention et de veiller ainsi à l'application des termes prévus dans le contrat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL - ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire présente l'ordre du jour du conseil municipal du 03 avril et désigne les rapporteurs. 27 délibérations sont à l'ordre du jour.

## POINT DOSSIER LES LODGES

Patrice MEREL fait un point sur le projet de la SARL La Cascade : le tènement foncier sera cédé par la commune au promoteur (délibération au prochain conseil municipal). Le transformateur sera déplacé et reconstruit (contre le bâtiment communal du Jovet) aux frais du promoteur, les réseaux vont être dévoyés.

Concernant les raccordements eau et chaleur, le promoteur a trouvé un terrain d'entente avec l'Union Syndicale des copropriétaires du Plagne Centre.

## QUESTIONS DIVERSES

- Concernant les sentiers : un référent a été désigné (Bernard HANRARD) afin de gérer les sentiers pour l'ensemble du territoire de La Plagne Tarentaise, et ce de manière harmonisée.

- Réunion publique au format tables rondes : comme à l'automne 2015, il est proposé d'organiser une réunion publique au format tables rondes ; il est convenu de fixer cette réunion le samedi 7 octobre 2017 à partir de 9h30 à la salle polyvalente de Macot Chef Lieu.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

## CONSEIL COMMUNAL JEUDI 20 AVRIL À 19H00

**Présents :** Daniel RENAUD, Maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime, René LUISET, 1er adjoint, Freddy BUTHOD GARCON, 2ème adjoint, Jean-Luc BLANCHET, Daniel SERVAJEAN, conseillers municipaux,

**Excusés:** Martine HOEN, 4ème adjointe, Charles BOUZON, 3ème adjoint, Marcel SYLVESTRE, Lionel TARDY, Pascal COLLOMB, conseillers municipaux,

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.**

### RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux devraient se dérouler du lundi 10 juillet 2017 au lundi 4 septembre 2017. (Prévision avec les services techniques du déménagement des locaux avant le 10 juillet).

### ANCIENNE ÉCOLE DE PIERROLAZ

Les travaux de réfection de la toiture sont commandés, ainsi que la démolition par les services techniques des cloisons de l'appartement à rénover.

### PARKING DE LA PETITE BERGERIE

L'acte d'achat de la maison MAGNIER, sera signé durant la semaine 17 et les travaux de démolition de la maison seront engagés aussitôt.

### PARKING DE MONTMÉRY

Les travaux de construction ont été confiés à l'entreprise ALLEMOZ et sont prévus de mai 2017 à juin 2017.

### RUISSEAU ROUTE DES DODES

Deux grilles ont été posées afin d'éviter l'obstruction du ruisseau. Les travaux pour réparer la route, au niveau du croisement de la route des Dôdes et de la route de Pierrolaz (accès au stade), sont engagés et devraient durer environ un mois. Une déviation par la route du Jeu de Boules (café OLLINET) sera possible pour les riverains.

### REFUGE DE LA BALME

Le groupe électrogène de secours a été commandé mais il reste à traiter le problème d'un local extérieur qui servira à l'abriter, ainsi que le matériel nécessaire à l'entretien du refuge.

### TRAITEMENT DE L'EAU

Depuis 2014, les analyses d'eaux complémentaires concernant l'alimentation des chalets d'alpages ont été effectuées.

Il s'avère qu'il est nécessaire et obligatoire d'installer un traitement d'eau au-dessus des chalets de Chambrier.

**PLUSIEURS VISITES AVEC LES ÉLUS ET LES SERVICES TECHNIQUES, ONT ÉTÉ ORGANISÉES SUR LES CHEMINS, ROUTES ET RUISSEAUX DE MONTAGNE.**

- Une première visite en liaison avec le conservatoire d'espaces naturels de Savoie, concernant la protection des terrains détériorés par le passage des troupeaux, a mis en évidence la nécessité d'installation des buses.

Les agriculteurs devront toutefois s'engager à entretenir le bon écoulement des eaux de ruissellement.

- Une deuxième visite concernant l'entretien des sentiers, notamment le GR5, met en évidence le besoin de débroussailler et d'entretenir ce chemin, et de vérifier le bon écoulement des eaux le traversant.

- Une troisième visite, en liaison avec les services de la Communauté de Communes, a permis de vérifier le bon écoulement des biefs de Valezan et de La Côte d'Aime, alimentés par la conduite d'irrigation allant de Foran aux Chapelles.

- Il a été constaté que le ruisseau est obstrué à plusieurs endroits par la chute d'arbres, au niveau du bief de La Côte d'Aime.

Concernant les parcelles communales, un recensement sera effectué par l'ONF afin de mettre en vente ces bois par adjudication.

- Il est rappelé que tous les propriétaires riverains des ruisseaux et chemins communaux, se doivent d'élaguer et d'enlever les bois qui gênent à la circulation

### URBANISME

Actuellement, les élus et les services techniques de l'urbanisme travaillent sur la mise à jour d'un plan de récolement de tous les réseaux d'eaux potables, usées et pluviales sur l'ensemble de la commune de La Côte d'Aime.

Ce travail est nécessaire pour permettre l'obtention des permis de construire délivrés sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise.

### COMMÉMORATION DU 8 MAI 2017

Un rassemblement aura lieu devant le Monument aux Morts à 10 h, suivi d'un apéritif à la Salle des Fêtes.

# COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

## CONSEIL COMMUNAL LUNDI 20 MARS À 19H00

**Présents** : MM. Anthony FAVRE, maire, Roger POUSSIN 1er adjoint, Roland RICHERMOZ 2ème adjoint, MM. Didier ANXIONNAZ, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Mesdames Marie-Suzanne GROETZINGER, 3ème adjointe, Maryse BUTHOD 4ème adjointe, Valérie FERRARI conseillère municipale, sont absentes en début de conseil. Elles arrivent en cours de conseil car elles assistent à une réunion pour l'attribution des subventions 2017 à la mairie de Macot.

**Absents excusés** – Yann ALLAIN, Emmanuel GIROND, Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir à Valérie FERRARI).

En préambule, Monsieur le Maire propose d'attendre l'arrivée de Maryse BUTHOD pour aborder le premier point de l'ordre du jour car elle a suivi ces dossiers et il propose donc d'aborder et de commencer tout de suite par le deuxième point de l'ordre du jour.

### INFORMATION FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU HAMEAU « LE VILLARD »

Roger POUSSIN propose à Didier ANXIONNAZ d'exposer le projet de création d'une aire de retournement au Villard et ne plus obliger le bus scolaire à aller faire demi-tour à Villarivon. Cette acquisition permettrait également l'implantation de moloks.

Deux propriétaires sont concernés et ont donné leur avis favorable de principe pour céder leurs parcelles. Les travaux sont à faire d'ici la rentrée des classes 2017, l'avis du conseil communal est demandé : 8 pour et 1 abstention : Jérémy BORNAND, eu égard à l'historique qui existe pour l'arrêt de bus de la Grange qui avait été pris en charge financièrement par les demandeurs suite au refus de financement. Roland RICHERMOZ expose que cette aire et donc ces acquisitions de parcelles s'imposent de toute façon pour l'implantation des moloks.

### INFORMATION URBANISME — PLU

Roger POUSSIN explique que lors du dernier conseil municipal de La Plagne Tarentaise, une délibération a été prise pour poursuivre la modification du PLU de Belleentre. En effet, suite au passage en commune nouvelle, cela a été fait pour les trois autres communes historiques mais pas pour Belleentre. Cela a donc été fait de manière à poursuivre cette procédure qui est faite notamment pour corriger des erreurs matérielles. Ces modifications de zones permettront de créer ou de pérenniser des lits chauds. Il informe le conseil communal que des porteurs de projets travaillent sur des nouveaux dossiers.

### INFORMATION ÉPICERIE

Anthony FAVRE explique qu'il a beaucoup travaillé avec Roger POUSSIN sur ce dossier car il y avait une date butoir pour demander des subventions. Roger POUSSIN a donc travaillé sur les esquisses et le pré-projet architectural et en parallèle Anthony FAVRE a étudié la faisabilité et le dossier financier

pour monter un prévisionnel.

Roger POUSSIN explique que pour demander des subventions dans le cadre du FISAC, il était en effet nécessaire de déposer un dossier complet.

Cependant, aujourd'hui, le projet est « ralenti » à cause des problèmes liés au foncier car une partie de l'emprise du projet s'étend sur une propriété privée.

Roger POUSSIN indique qu'il s'est rapproché du propriétaire, que ce dernier n'est pas fermé à la discussion mais qu'il n'y a aucune avancée à ce jour et que l'on perd du temps par conséquent.

Une proposition doit être faite par écrit.

Isabelle GIROD-GEDDA demande quels sont les délais envisagés et Roger Poussin espère des avancées sur le printemps.

Anthony FAVRE indique qu'en terme de fiabilité financière, l'économie du projet est tenable et ce type de commerce viable. Au niveau du FISAC, ce projet est à considérer, au-delà d'une épicerie, comme la création d'une véritable « place centrale de village » et le projet est bien « ficelé ». Il demeure optimiste quant à l'aboutissement de la négociation. Il donne ensuite la parole à l'assemblée pour qu'elle s'exprime si elle le souhaite sur le sujet.

Mme DIMIER trouve que « l'on tourne en rond » sans réelle avancée.

Roger POUSSIN appréciera toute aide de bonnes volontés qui abonderait dans ce sens.

Anthony FAVRE indique que les aspects financiers sont à étudier en parallèle (financement et subventions).

(Arrivée de Valérie FERRARI à 19h36 + pouvoir de Patricia MARCHAND-MAILLET)

M. DIMIER demande s'il n'existerait pas d'autres endroits sur le chef-lieu pour implanter cette épicerie et propose la maison SAUTON

(Arrivée de Maryse BUTHOD et Marie-Suzanne GROETZINGER à 19h37)

Anthony FAVRE répond que cela a été envisagé mais que les élus souhaitent conserver la bibliothèque, la rénover et redonner un lieu de vie dans Belleentre.

Anthony TRESALLET indique que d'autres endroits ont aussi été envisagés comme à la sortie de Belleentre (mais trop excentrés), dans les locaux de l'ancienne épicerie (mais trop de travaux à prévoir) ou dans le local de M. SICARDI (mais trop de travaux à prévoir également et de mise aux normes).

Jérémy BORNAND souhaite connaître l'avenir des ateliers municipaux.

Anthony FAVRE souhaite garder un départ des « services techniques » sur Belleentre et plusieurs pistes sont à l'étude pour déplacer les ateliers des « services techniques » : à la sortie de Belleentre, ou au niveau de la RN 90 vers l'abri bus par exemple. Nous avons bien pensé à récupérer les actuels ateliers pour l'épicerie mais la question qui se pose aujourd'hui est de savoir dans quel timing cela pourra se faire?

Anthony TRESALLET répond que déplacer les ateliers des « services techniques » permettrait de désenclaver des terrains actuellement inconstructibles.

Anthony FAVRE invite donc les élus à participer activement et en nombre dans les commissions car il lui semble très important voire indispensable d'échanger et de faire part des remarques et idées de chacun.

Il est préférable selon lui d'attendre quelques mois d'avoir un bon endroit qui sera plus visible de la route et permettre un meilleur accueil des randonneurs.

Mme DIMIER fait remarquer que le village meurt, est sinistre et lugubre.

Anthony FAVRE lui répond que cela n'est pas à cause des élus. La commune a dû en effet reprendre, par défaut, le dossier pour le refaire avancer.

Isabelle GIROD-GEDDA demande si l'on maintiendra ce projet si l'on devait ne pas obtenir de subvention.

Anthony FAVRE lui répond que l'on maintient ce que l'on a dit et qu'on le confirme, nous sommes simplement bloqués aujourd'hui par rapport à l'acquisition du terrain.

Mme DIMIER demande qui fait partie de la commission qui travaille sur ce dossier.

Anthony FAVRE lui répond : Patricia MARCHAND MAILLET, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Anthony Tresallet, Roger POUSSIN, Marie-Suzanne GROETZINGER et lui-même et il réitère l'invitation aux autres élus d'y participer.

## **POINT SUR LES DOSSIER JURIDIQUES EN COURS (AFFAIRES VIBERT-CLEAZ, LA POY ET TIFFANY-ALICIA)**

Nous reprenons le fil de l'ordre du jour puisque Maryse BUTHOD est arrivée et peut présenter lesdits dossiers.

• Affaire VIBERT/CLEAZ : Maryse BUTHOD expose que la dette s'élève aujourd'hui à 5 666.73€ ; une demande de financement à un organisme a été faite, mais pas d'écrit ni d'accord reçu à ce jour.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

- Soit un échelonnement de la dette, ce qui a été demandé par les débiteurs mais cela prendra plus de 4 ans pour apurer la dette dans l'hypothèse où aucun incident de paiement ne se produise de nouveau.
- Soit un règlement immédiat de la dette en vue du renouvellement du bail.
- Soit une résiliation du bail ou plutôt un non renouvellement du bail au terme de celui-ci.

Anthony Favre demande un vote de principe au Conseil Communal :

- Concernant l'octroi d'un échelonnement de paiement sur 4 ans : le conseil communal se prononce par 7 voix contre et 6 pour. Par conséquent, la proposition est rejetée.
- Concernant le remboursement immédiat de la dette via un prêt ? Accord du conseil communal mais il est demandé un écrit de confirmation de l'organisme de crédit. De plus, il est fait état de tous les engagements tant oraux qu'écrits qui n'ont pas été tenus jusque-là et si le prêt permet aujourd'hui la régularisation de la dette, qu'advient-il des futurs loyers ?
- Dénoncer le bail : à faire 6 mois avant le terme soit avant le 22 avril.

Certaines élues demandent si ces personnes sont suivies et si nous ne les mettrons nous, pas dans le besoin en agissant ainsi ? Un débat s'instaure alors au sein du conseil quant à la suite à donner à ce dossier et quant à la dénonciation du bail.

Maryse BUTHOD propose d'attendre la confirmation du règlement de la dette et propose de leur laisser jusqu'à fin mars et de refaire le point au conseil communal du 10 avril.

Anthony FAVRE invite les élues à aller voir ces personnes et demande à Sylvie EMPRIN qui fait partie de la commission sociale et à Isabelle GIROD-GEDDA de prendre contact avec eux et de visiter l'appartement avant le 10 avril.

Le conseil communal donne son accord pour procéder ainsi.

• Affaire LA POYA : Les versements sont honorés comme indiqué dans le protocole : 22 100€ versés fin janvier et fin février avec un solde de 17 620,86€ à ce jour encore dû.

Voir si le dernier versement de fin mars est honoré et décision de la suite à prendre au prochain conseil communal du 10 avril.

• Affaire Tiffany-Alicia : Un renvoi a été demandé au 22 mars, ou clôture si pas de dépôt de nouvelle conclusion : à suivre.

## **INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN STATION : CHEMINEMENT PIÉTONS**

Anthony FAVRE explique qu'il a présenté un projet en assemblée générale des différentes copropriétés et aux différents syndicats.

Roland RICHERMOZ et Anthony TRESALLET indiquent que trois accords de principe ont été donnés mais les syndicats souhaitent avoir des plans pour pouvoir présenter le dossier aux prochaines assemblées générales.

Une réunion aura lieu sur place le 21 mars à 7h30 à ce sujet.

Anthony FAVRE rappelle qu'il est fait obligation pour une station classée, de séparer les flux piétons et voitures et que notre mission de service public est d'améliorer la sécurité et que le cheminement piétons est aussi dans l'intérêt des copropriétés. Ce cheminement « piétons » supprime, certes 7 places de stationnement mais on en a récupéré et on en a créé d'autres.

Valérie FERRARI demande comment s'est passé le stationnement cet hiver ?

Anthony FAVRE répond collégialement avec les autres conseillers que c'était bien mieux même si ce n'est pas encore optimal.

## **INDEMNITÉ VERSÉE PAR LA POSTE POUR L'AGENCE POSTALE DE MONTCHAVIN**

Le conseil communal est informé du versement de 1005€ par mois d'ouverture de l'agence postale.

## **SUBVENTION CINÉMA 2016**

Le budget cinéma a été équilibré cette année avec une subvention communale de 14 307€ ; cependant, ce budget étant autonome depuis la fusion et afin de lui permettre d'avoir un « fonds de roulement » suffisant, une subvention totale de 30 000 € a été versée.

## TARIFS LOCATION CINÉMA À LA SEMAINE

Il est proposé d'accorder des tarifs dégressifs pour les locations à la semaine (20%). Le conseil communal donne son accord.

## AFFECTION DES RÉSULTATS 2016

Anthony FAVRE fait état des résultats excédentaires issus du compte administratif 2016 pour la commune de Bellentre à hauteur d'environ 500 000€ ce qui est le reflet d'une gestion fait en « bon père de famille » comme cela a toujours été le cas.

## FINANCEMENT STATION D'ÉPURATION DE BONCONSEIL ET PLANNING

Anthony FAVRE indique que cette question a été étudiée en comité syndical du SIVU et que trois solutions ont été proposées :

- Installation de petits formats de containers : solution envisageable et qui coûte moins cher mais qui n'est opérationnelle qu'à la condition d'avoir des réseaux déjà en séparatif (ce qui n'est pas le cas) et mettre en séparatif coûterait cher compte tenu de la configuration de Bonconseil.
- Raccorder Bonconseil à la STEP actuelle aux Granges. Le coût est estimé à 2,4 millions d'euros + le coût des séparatifs à prévoir en plus.
- STEP à roseaux : coût estimé à 800 000€, donc serait la meilleure solution.

Il reste donc à voir le dimensionnement avec la commune des Chapelles et prévoir un emprunt pour qu'il y ait une égalité de traitement des générations pour des investissements d'une telle ampleur. Les emprunts s'avèrent aujourd'hui justifiés voire indispensables.

Planning prévisionnel :

2017 : Analyses financières, foncières et techniques

2018 : Décisions

2019 : Construction, travaux.

## NUISANCES DU BACCARA

Anthony FAVRE a reçu ce jour Travel Ski et une réunion avec Jean-Luc Boch, la SAP et l'OIP a eu lieu aussi.

L'objectif est de ne plus avoir ces nuisances, on avance et on aura plus d'informations d'ici 10 à 15 jours.

On a aujourd'hui moins de groupes et pas pendant les vacances scolaires mais il existe toujours des nuisances.

Affaire à suivre.

## OUVERTURE TÉLÉBUFFETE EN NOCTURNE

Il n'y a plus d'animations nécessitant l'ouverture et il y a un problème de luge pratiquée sur la piste de ski qui est certes fermée mais pose un problème de sécurité d'où la fermeture de la télébuffete.

## POLITIQUE DE REMISE EN LOCATION DE L'IMMOBILIER

Anthony FAVRE rappelle que le dossier PITER est tombé à l'eau mais un travail en parallèle est à faire sur les lits froids pour leur remise en location. Ce travail peut être fait par Séverine BENOIT avec un devis en direct demandé et non pris en charge par les subventions du dossier PITER.

Un montant de 25 000€ a été mis au budget, à lisser sur plusieurs exercices comptables, mais il souhai-

terait avoir l'avis du conseil communal ce soir.

Le travail consistera à travailler au contact des propriétaires et des acteurs du secteur car les soucis sont différents en fonction des sites.

Isabelle GIROD-GEDDA demande pourquoi cette dépense est portée par Bellentre et non le SIGP, voire La Plagne Tarentaise ?

Anthony FAVRE indique que le diagnostic est fait sur Bellentre depuis 2012 et qu'il a été fait sur La Plagne Tarentaise en 2016/2017, mais ce travail n'a pas été fait sur toutes les communes du SIGP. De plus, il faut être acteur actif dans ce projet or il n'y a pas de référent sur La Plagne Tarentaise, autre que sur Bellentre.

Il n'existe pas de définition du lit froid hormis que c'est un lit loué moins de 4 semaines ou lit mis sur le marché mais dont on ne veut pas.

Isabelle GIROD-GEDDA a dit que sur les Coches, il y a des lits qui ne sont pas loués par volonté et qu'il y a des lits mal loués même s'ils sont présents dans le réseau de commercialisation.

Anthony FAVRE revient sur la problématique de commercialisation qui n'est pas de la compétence de la mairie mais de l'office du tourisme. Or, il n'y a pas de service commercial à La Plagne et l'objectif est de créer un département Marketing.

Anthony FAVRE expose que son but serait que chaque propriétaire puisse louer une semaine supplémentaire (soit 4 personnes x 550 €) ; cela apporterait à l'ensemble du territoire communal.

Isabelle GIROD-GEDDA répond que certains ne louent pas car ils ont peur de l'occupation de leur bien par d'autres personnes; de plus, entre le 10 et le 25 février, tout ou presque est occupé.

Anthony FAVRE dit qu'il faut relayer et faire de l'information auprès des propriétaires tant au niveau de la comptabilité, de l'architecture, des artisans. Il est important d'apporter de l'information aux propriétaires par des professionnels et non par la mairie, le but étant que l'entreprise aille dans les assemblées générales « prêcher la bonne parole ».

Isabelle GIROD-GEDDA fait part de la crainte suivante : aujourd'hui les copropriétés sont bien entretenues mais demain si les charges augmentent, on rentrera dans de vrais lits froids car l'état de la station pourrait se dégrader si les copropriétés sont moins bien, ou ne sont plus, entretenues.

Une somme d'argent serait plutôt à allouer à la commercialisation et non à l'accompagnement.

Anthony FAVRE indique que la commercialisation est portée par l'Otgp donc on ne va pas donner un budget à l'Otgp si les autres communes ne le font pas.

Anthony TRESALLET intervient alors et dit que les lits sont en effet une chose mais l'attractivité de la station compte aussi pour beaucoup avec ses activités annexes proposées.

Isabelle GIROD-GEDDA demande si cela avait été étudié dans le cadre du projet OPTIMUS ?

Anthony FAVRE répond qu'OPTIMUS a fait le constat mais peu de perspectives et propositions pour pallier aux problématiques.

Il faut aujourd'hui essayer de faire prendre conscience sur le terrain de l'enjeu aux copropriétaires et les élus ne peuvent pas participer aux assemblées générales des 43 copropriétés, d'où l'intérêt de confier cette mission à un tiers.

Il demande alors l'avis du conseil communal qui est favorable à la mission ARCODEV pour la remise en location des lits froids.

## POLITIQUE STATION 2016-2020

Anthony FAVRE présente un document qu'il a créé sur le sujet et qui dresse notamment les constats suivants sur Montchavin-Les Coches (ce document sera envoyé aux élus) :

- Diminution du nombre de nuitées entre 2000 et 2014.
- Perte de 45% de lits professionnels
- Perte d'environ 15 000 000 d'€ sur la période
- Les projets neufs ne compenseront pas la perte de lits

Toutes les informations et les idées nouvelles sont bonnes à prendre et à donner sur le sujet.

L'idée est de tracer un chemin de fer et des rails à suivre d'ici la fin du mandat, à acter rapidement en avril/mai pour une mise en œuvre d'ici la fin du mandat en 2020.

## ORGANISATION DES CLASSES DE BELLENTRE

Anthony FAVRE a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour car les effectifs des écoles baissent. Une réunion a donc eu lieu à l'initiative et entre les enseignants, sans présence d'élus pour pouvoir faire une proposition courant des vacances de février.

Ils sont présents ce soir et vont s'exprimer sur le sujet. Anthony FAVRE leur laisse alors la parole et ils exposent leur idée.

Roger POUSSIN intervient alors, en fin de présentation, pour indiquer que cela impliquera forcément des conséquences quant à l'organisation des transports et de la cantine.

Valérie FERRARI intervient pour indiquer qu'elle a questionné les parents concernés et que le risque que l'on prend c'est en effet une évasion vers Macot. Elle se dit un peu chagrinée tout de même que cette réflexion n'ait pas eu lieu l'an passé lors de la fermeture de la classe sur la commune.

Isabelle GIROD-GEDDA indique à son tour que la solution proposée est temporaire en attente des lotissements.

Gabriela POUYE enseignante, explique alors qu'il avait déjà été évoqué un regroupement de la maternelle et des classes élémentaires sur Bellentre.

Anthony FAVRE répond que ce projet n'avait pas été tranché de suite car les locaux n'étaient pas adaptés pour cela en l'état et pour la mise aux normes du bâtiment de l'école de Bellentre, cela posera problème et nécessitera des travaux coûteux au niveau financier.

De plus, regrouper tous les enfants sur Bellentre mettrait en péril l'école de Bonconseil et avec le projet de lotissement c'est un gros risque à prendre.

Anne MIGNOT enseignante, répond que ce regroupement sur Bellentre serait bien pour la garderie et la cantine.

Anthony FAVRE comprend les problématiques de regroupement et de bien-être des enseignants et des enfants. Il indique que le rendez-vous pris avec le Président du Conseil Départemental de la Savoie a été reporté mais qu'il a rencontré par deux fois Monsieur Auguste Picollet conseiller départemental. Il faut obtenir, outre l'accord de l'Education Nationale, l'accord du Conseil Départemental de Savoie qui a la compétence « transport » jusqu'à début septembre avant de passer en principe à la Région, et voir également avec la Communauté de communes des Versants d'Aime (COVA).

Anthony FAVRE répond qu'il n'y aura pas de décision

prise ce soir et qu'il faut en tout premier lieu, demander la position du Conseil Départemental de la Savoie.

Anne MIGNOT intervient en rétorquant que ce ne sont que des propositions et que rien n'a été fait dans le dos des parents et des élus.

Sylvie EMPRIN évoque sa surprise quant au peu d'engagement des élus face à cette proposition.

Anthony TRESALLET affirme que la diminution de l'attractivité du territoire entraîne des fermetures de classes.

Isabelle GIROD-GEDDA demande s'il n'est pas possible de « faire revenir » sur la commune les enfants scolarisés hors de la commune.

Anthony FAVRE lui répond pour clore le débat, qu'il n'a aucun moyen de le leur imposer et il rappelle qu'il n'a jamais signé une autorisation pour scolariser un enfant hors de la commune.

## INFORMATION SUR LA CANTINE ET LA GARDERIE À BELLENTRE

• Garderie : Isabelle GIROD-GEDDA indique qu'elle a eu une information par Laurence DUPUY-VERBINNEN, Directrice Adjointe des Services, d'un courrier de parents qui arrivent à Gothard et qui vont scolariser leurs enfants sur Macot car il n'y a pas de garderie du matin sur Bellentre. Elle s'est donc rapprochée de Macot pour connaître leurs conditions de fonctionnement et le coût du service qu'elle résume comme suit :

- Minimum de 7 enfants pour ouvrir et assurer le service
- Nécessite deux agents
- Horaires : 7h25 à 8h25
- Coûterait : 10 000 à 11 000€/an
- Facturation pour les parents

Anthony FAVRE demande à Isabelle GIROD-GEDDA et Sylvie EMPRIN de voir pour le prochain conseil communal du 10 avril qui pourrait être intéressé par ce service de garderie du matin et voir quels agents seraient disponibles pour assurer ces postes.

• Cantine : Marie-Suzanne GROETZINGER indique qu'elle est de nouveau sollicitée par Macot pour savoir si Bellentre est intéressé par la fourniture des repas par la cuisine centrale de la Plagne.

Anthony FAVRE indique que le problème vient de l'OGMC car sans livrer la commune, l'OGMC perdrait son prestataire et autant il est d'accord pour prendre en charge une partie de la hausse du prix du repas livré par la cuisine centrale pour les enfants scolarisés, autant il ne veut ni ne peut le faire pour les enfants touristes déjeunant le midi à l'OGMC.

Il rappelle que le prix du repas passera pour la commune d'environ 5 € à 8 € livré et se demande si cette hausse pourra être répercutée soit environ 15 € de plus par semaine, cela ne risque-t-il pas de faire perdre et baisser la clientèle ?

Roger POUSSIN indique que ce prix n'est pas « identifiable » et qu'il ne pense pas que cela engendre l'érosion de clients.

Marie-Suzanne GROETZINGER rappelle que la nourriture sera de bien meilleure qualité.

Valérie FERRARI pense que les personnes qui viennent en station sont sensibles à un tout compris mais pas à l'augmentation de quelques euros du prix du repas.

Anthony FAVRE conclut en disant que :

- La régie de l'OGMC n'est pas contre la fourniture des repas par la cuisine centrale de la Plagne, même si le prix est plus élevé.
- Le conseil communal semble favorable aux repas de la cuisine centrale pour les scolaires.

Il rappelle qu'il faudra chercher des économies ailleurs et il faut que chaque commission travaille sur la recherche d'économies pour pouvoir financer des augmentations de dépenses.

Anthony Favre avant de clore ce sujet, indique qu'il souhaite un avis de principe sur ce dossier. En effet, si un accord de principe est donné, il n'y aura plus de retour en arrière possible. Le conseil communal se prononce, à l'unanimité des membres présents, pour l'approvisionnement des repas, des scolaires et de l'OGMC, par la cuisine centrale de Macot la Plagne.

### **RÉORGANISATION DU SERVICE COMPTABILITÉ / FINANCE SUR BELLENTRE**

Anthony FAVRE indique qu'Isabelle ALLEMOZ va quitter la commune.

Anthony TRESALLET fait part du problème des agents qui doit alerter les élus car il craint que beaucoup ne partent compte tenu du contexte.

Anthony FAVRE explique qu'un agent comptable sur Bellentre restera pour assurer la facturation de la cantine/garderie, suivre les engagements comptables et des finances liés aux écoles et pour assurer la comptabilité des cinémas, du SIVU et de l'OGMC et un agent de plus au service financier sera basé à La Plagne Tarentaise.

Le volume produit sur le territoire Bellentrais est

assez important, surtout la présence d'un(e) comptable permet un contrôle quotidien. Toutes les lignes sont vérifiées et cette rigueur tenue entre élus et agents donne d'excellents résultats et une bonne lecture de l'activité communale.

Valérie FERRARI s'inquiète et dit qu'on a aujourd'hui un gros problème par rapport à la volonté des agents de partir et se demande où est le problème par rapport à avant ? Est-ce un manque d'humanité dans les relations dans le contexte de nouvelle commune ?

Anthony FAVRE répond que l'esprit de corps et d'équipe qui règne à Bellentre doit être conservé et on en prend soin. Et même s'il est vrai que la nouvelle commune a ébranlé cela avec un périmètre plus important, il reste optimiste et répond que petit à petit on avance en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

## **PERMANENCE D'ANTHONY FAVRE MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE**

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre tiendra des permanences en mairie les :

- Vendredi 23 juin de 8h30-11h30
- Vendredi 21 juillet de 8h30 à 11h30

Monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre pourra être remplacé par un adjoint en cas d'imprévu.

# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

## LE SPECTACLE DES TAP

Les élèves de l'école de Valezan ont présenté, vendredi 07 avril le spectacle préparé lors des temps d'activités péri-scolaires (tap) avec leur animatrice Audrey.

Salsa, country, valse, danse contemporaine, disco, hip hop, toutes les danses étaient représentées.



# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

## PETITE FÊTE À BELLENTRE - TAP

A Belleentre, la petite fête des TAP a débuté par la remise des cadeaux aux quatre élèves dont les dessins ont été sélectionnés par les parents de Belleentre et de Valezan. Tous les enfants qui ont participé au concours ont eu droit à un petit présent.

Ensuite les élèves de grande section ont présenté un spectacle aux parents présents et aux élèves de moyenne section. Même les plus timides ont étonnés l'assemblée par leur prestance.

Pour finir, des jeux ont été organisés en plein air, et ont été suivis d'un savoureux goûter préparé par l'animatrice et les parents.



# COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

## SOIRÉE CINÉ DÉBAT

Samedi 8 avril, le Syndicat d'initiative proposait une soirée Ciné-débat avec la projection du film «Les Glaciers de Savoie face au réchauffement climatique» du glaciologue Hugo Mansoux. La projection était suivie d'un débat avec Hugo Mansoux.

Une trentaine de personnes ont assisté à cet intéressant débat.



# LA PLAGNE TARENTOISE

Les élus de La Plagne Tarentaise ont souhaité mettre en place le dispositif de participation citoyenne en lien avec la gendarmerie nationale suite à une recrudescence d'actes de vandalisme, de cambriolages et de délinquance visant les biens publics et privés sur la commune de La Plagne Tarentaise.

## LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Une démarche partenariale et solidaire

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, patrouille de la police municipale...).

### LE RÔLE DE CHACUN

#### LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en oeuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

#### LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

#### LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas s'octroyer des prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

### PRESENTATION DE LA DEMARCHE CITOYENNE



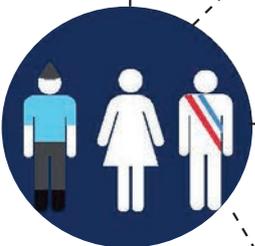
#### IDENTIFIER

Recenser les quartiers



#### SUSCITER L'ADHESION

Organiser une réunion publique



#### FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive

#### ENTREtenir LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers



#### RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, alerter et provoquer l'intervention de la gendarmerie

Messieurs les maires et les élus en charge de la sécurité vous convient à une **réunion publique d'information sur le dispositif de participation citoyenne** mis en place sur la commune de La Plagne Tarentaise

le  
**LUNDI 19 JUIN 2017 À 18H00**  
À LA SALLE DES FÊTES DE BELLENTRE

# COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

## COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE - 08 MAI

### A MACOT

Jean Luc Boch, maire et Georges Bérard, président des anciens combattants avaient convié, lundi 08 mai, les élus et les habitants à venir se recueillir devant le monument aux morts afin de commémorer l'armistice de la seconde guerre mondiale.

En présence d'Auguste Picollet, conseiller départemental, des maires des communes déléguées de Bellentre et de la Côte d'Aime, de Lucien Spigarelli, président de la communauté de communes et des élus, monsieur le maire et Georges Bérard ont prononcé les discours officiels qui rendaient hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes, Français ou venus du monde entier, issus de toutes les origines et de toutes les cultures qui conjuguèrent leurs efforts pour libérer le territoire national et faire triompher la liberté et la fraternité.

Merci aux pompiers d'Aime et de La Plagne, à l'association mémoire militaire de Tarentaise, à la police municipale de La Plagne Tarentaise, à l'harmonie d'Aime et à la chorale des aînés ruraux d'être présents à toutes les cérémonies de commémoration.



### A BELLENTRE

Anciens combattants, élus, écoliers et habitants se sont retrouvés devant le monument aux morts de Bellentre, le lundi 08 mai pour commémorer l'armistice de la seconde guerre mondiale.

Suite au discours officiel lu par Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre et l'hommage rendu par Guy Bourgeois, président des anciens combattants, à Gaston Cleaz Savoyen, tué lors d'une embuscade à l'étroit de Siaix, et à Philodrin Mudry, déporté et mort au camp d'extermination d'Artheim, la cérémonie s'est terminée autour d'un vin d'honneur.



### A LA CÔTE D'AIME

Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, ses élus, les anciens combattants, Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et les maires et élus des communes déléguées avaient convié les citoyens à se recueillir devant le monument aux morts ce lundi 08 mai 2017. Après les discours officiels de Daniel Renaud, maire et d'André Sylvestre, président des anciens combattants, l'assemblée a observé une minute de silence.



### A VALEZAN

Comme d'habitude, les Anciens Combattants Côterains ainsi que ceux de Valezan avaient répondu présents à l'invitation du maire Pierre Gonhler, pour commémorer l'armistice de la seconde guerre mondiale. Cette dernière a été un peu perturbée par quelques gouttes pendant la lecture des discours. Mais cette occasion de rassembler les habitants des deux villages résiste aux averses et se termine toujours dans la bonne humeur à l'auberge.



## Conférence Alimentation bio - Dêmelez le vrai du faux

**Lundi 05 juin 2017 à 19h00**

Salle polyvalente de Macot la Plagne  
Proposée par l'association des Vergers de MACOT  
le lundi 5 juin à 19h00

Tarif : 3 euros

Conférence animée par Frédérique LAURENT naturopathe et conférencière

L'alimentation BIO a le vent en poupe...mais répond-elle toujours à l'image que nous nous en faisons ?

## A dada c'est parti !

**Jeudi 08 juin 2017**

Animation autour de l'album «A dada sur mon bidet»  
Organisée par le Relai Assistantes Maternelles et la bibliothèque de Macot La Plagne.

Chansons et lectures à haute voix et à trois voix

A partir de 9h30, salle sous le groupe scolaire, à Macot La Plagne.

## Journée de nettoyage à La Plagne

**Samedi 10 juin 2017**

Organisée par la commune de La Plagne Tarentaise  
RDV à Plagne Centre - salle hors sacs à 8h30  
S'inscrire impérativement avant le mardi 06 juin 2017  
auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise par téléphone au 04.79.09.71.52

ou par email à [com@laplagnetarentaise.fr](mailto:com@laplagnetarentaise.fr)

Covoiturage possible de la vallée.

## Fête du village «la Macotaise»

**Samedi 17 juin 2017**

organisée par l'AOM - 3e édition

Place du village - Macot chef-lieu

A partir de 9h

RDV dans le centre du village de Macot chef lieu pour une grande fête réunissant les associations de la commune, les agriculteurs, les artisans, les habitants ...

la troisième édition aura pour thème « la station de La Plagne »

Animations proposées : Défilé de char, exposition le thème de « L'origine de la station de la Plagne et son évolution », exposition de vieilles voitures et dameuses, danses et chants des enfants de l'école, jeux d'antan, différents stands (atelier monétaire, flechettes, luges...), danses rock et salsa, animation par des groupes folkloriques, Bal en plein air avec le groupe « The Wild Notes ».

Restauration sur place.

## Fête de la musique

**Mercredi 21 juin 2017**

Animation musicale - Grande Rue à Aime 17h30 à 19h - Gratuit•

Concert de harpe celtique - Basilique St Martin 19h à 20h - Gratuit•

Chorale « Accord'Aime » - Basilique St Martin 20h à 21h - Gratuit•

Concert du groupe DAKOTA - Théâtre de verdure - 21h - Gratuit buvette sur place

## ALERTE BÉNÉVOLES - 6000 D

La Plagne recherche des volontaires pour la 6000 D : DEVEZ-VOUS VOLONTAIRE A LA 6000D : UNE EXPERIENCE INOUBLIABLE !

- Rejoignez-nous et partagez l'info !
- Site web : <http://www.la6000d.com>
- Contactez-nous : [la6000d@la-plagne.com](mailto:la6000d@la-plagne.com)

Messieurs les maires et les élus en charge de la sécurité vous convient à une **réunion publique d'information sur le dispositif de participation citoyenne mis en place sur la commune de La Plagne Tarentaise**

le  
**LUNDI 19 JUIN 2017 À 18H00**

À LA SALLE DES FÊTES DE BELLENTRE

## CENTRE DE LOISIRS LA PLAGNE TARENTAISE

Pour la saison estivale 2017, le centre de loisirs de La Plagne Tarentaise sera ouvert du 10 juillet au 25 août accueillera les enfants de 3 à 12 ans.

L'ALSH fonctionnera du lundi au vendredi.

Les créneaux horaires :

- En journée : de 8h30 à 17h30
- En demi-journée : de 8h30 à 14h ou de 12h à 17h30 (possible seulement lorsque sorties non programmées à la journée, les parents doivent récupérer l'enfant sur le lieu de loisirs de la journée, soit La Plagne, soit Macôt)

Les accueils se dérouleront à Macôt (salle du périscope) et à la Plagne (halte-garderie, dans les locaux du Multi-Accueil « Les P'tits Bonnets ») de 8h30 à 9h10.

Puis les enfants, accompagnés des animatrices, se rendront avec le car sur les lieux d'activités : soit 3 jours à la Plagne et 2 jours à Macot La Plagne. Renseignements : mairie de La Plagne Tarentaise - 04.79.09.71.52.

**Elections  
législatives  
11 et 18 juin  
2017**

Bureau 1 : Macot,  
Bureau 2 : La Plagne,  
Bureau 3 : Belleentre,  
Bureau 4 : La Côte d'Aime,  
Bureau 5 : Valezan

N'oubliez pas votre pièce d'identité  
pour voter.  
A défaut, votre vote sera refusé.